

# Etudiantes voilées refusées à l'examen

**D**eux étudiantes musulmanes se sont vues refuser l'entrée à leur examen à cause de leur voile, mardi matin, à l'Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française (IEPSCF) d'Uccle. La direction a finalement autorisé les deux femmes à passer leur examen, en expliquant qu'un nouveau règlement d'ordre intérieur (ROI) interdira bien les signes convictionnels ostentatoires mais qu'il

entrera en vigueur seulement à partir du 1er septembre.

La ministre a demandé à l'IEPSCF-Uccle que les étudiantes concernées puissent passer leurs examens de seconde session suivant les modalités en vigueur au moment de leur inscription. Elle a également sollicité des informations complémentaires sur les motifs de ce refus.

L'ASBL Justice and Democracy, saisie par une étudiante, avait atta-

qué début 2015, devant le tribunal de première instance de Verviers, l'IEPSCF de Dison-Waimes et le gouvernement de la FWB en la personne d'Isabelle Simonis pour discrimination, considérant que l'interdiction du voile via le ROI est particulièrement dommageable dans un institut de promotion sociale pour adultes. L'association a été déboutée, mais a fait appel de cette décision. Ce dernier jugement est encore attendu. ■